

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 3 avril 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absente :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère

**ADMINISTRATION**

**80-04-17**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire et ajoutant un point à l'item « Affaires nouvelles » :

5.1 Demande d'appui - Bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**81-04-17**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2017-03-06**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017.

**ADOPTÉE**

**82-04-17**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-03-20**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2017.

**ADOPTÉE**

83-04-17

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2017-03-27**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2017;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2017.

**ADOPTÉE**

**SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2017-03-06**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 6 mars 2017.

**CORRESPONDANCE**

- De Mme Margaret-Ann Cooke, secrétaire générale par intérim à la Commission scolaire Eastern Shores, une correspondance nous transmettant le projet de « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles – 2017-2020 », et ce, pour consultation et commentaires.
- De M. Michel Gionest, directeur régional au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, une correspondance ainsi qu'un document d'information sur la démarche régionale visant à définir les priorités de développement pour la région. Ce document a été remis lors de la tournée régionale d'échanges entre les élus municipaux, en compagnie du ministre régional M. Sébastien Proulx.
- De M. David Thibault, coordonnateur Sécurité Incendie de la MRC de Bonaventure, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 3 735,90 \$, et ce, dans le cadre du programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires (Volet 3) pour le programme de Matières Dangereuses HP.
- De M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 500 \$ transmis au bénéfice de la 14<sup>e</sup> édition de Noël en Gaspésie.
- De M. Yves Berger, directeur à la direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au ministère des Transports, une correspondance concernant le remplacement du pont du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, confirmant le début de la préparation des plans et devis et qu'une rencontre sera prévue au cours du printemps prochain avec la Ville afin de présenter l'option de remplacement recommandée.

- De Mme Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés conjointement avec M. John Beard, directeur du département Vieillesse et parcours de vie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une correspondance concernant les démarches entreprises dans le dossier des municipalités amie des aînés (MADA) et invitant la Ville à devenir membre du réseau mondial de l'OMS. Cette adhésion permettra de naviguer dans une banque d'exemples d'actions en faveur des personnes âgées et consulter des dizaines d'outils d'évaluation, de guides et de plans d'action.
- De M. Rod Larocque, chef de la Communauté de Gesgapegiag, une correspondance concernant le projet collectif d'aréna, nommant 3 personnes à siéger au comité de travail soient Anthony Jerome, conseiller, Franklin Condo, chef de police ainsi que lui-même.
- De Mme Gabrielle Paquette, directrice au ministère de la Culture et des Communications, direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 8 500 \$, représentant le versement prévu au volet Crédits directs de l'entente de développement culturel pour l'année financière 2015-2016.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées au mois de mars 2017.
- De M. Paul G. Brunet de l'Union des municipalités du Québec :
  - . une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 3 396,80 \$, représentant le reliquat du fonds de garantie Bas-Saint-Laurent/Gaspésie pour 2012-2013 (reliquat de biens % de la ristourne : 80 %);
  - . une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 7 522,71 \$, représentant le reliquat du fonds de garantie Bas-Saint-Laurent/Gaspésie pour 2010-2011 (reliquat civile % de la ristourne : 88.10 %). Tel que prévu dans les ententes de regroupement, les surplus dégagés par ces fonds sont retournés aux municipalités qui le composent selon le même ratio de contribution.

84-04-17

**COMPTES À PAYER**

*Compte tenu de son lien avec le Club nautique de New Richmond, le conseiller Jean Cormier se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent seize mille trois cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (416 368,95 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

## **NOMINATION DE REPRÉSENTANTS**

85-04-17

### **COMITÉ - MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE**

**Considérant que** la Ville souhaite mettre à jour sa Politique familiale afin de créer un guide pour orienter ses actions futures en faveur de la qualité de vie des familles et de favoriser leur bien-être;

**Considérant que** la Ville souhaite également inciter les nouvelles familles à venir s'installer sur son territoire et à s'y établir à long terme;

**Considérant que** selon la convention d'aide signée pour cette politique, un comité de travail doit être formé, en prévoyant au moins deux (2) sièges réservés à des personnes représentant les familles;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De nommer** les personnes suivantes à titre de représentantes au comité de travail de la mise à jour de la Politique familiale municipale :

- M. Éric Dubé, maire;
- Mme Geneviève Braconnier, conseillère municipale;
- Madame Marie-France Poirier;
- Mme Véronique Pelletier;
- Mme Stéphanie Bourdages;
- M. Frédérick Vincent;
- M. Ken Arsenault;
- M. Pierre-Luc Cormier.

**ADOPTÉE**

86-04-17

### **COMITÉ DE PILOTAGE - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

**Considérant que** la Ville souhaite se doter d'une Politique des aînés afin d'atteindre les citoyens qui habitent les résidences pour personnes âgées ainsi que ceux vivant toujours dans leur maison, et ce, afin de favoriser leur qualité de vie;

**Considérant que** selon la convention d'aide signée pour cette politique, un comité de pilotage doit être formé, en prévoyant au moins deux (2) personnes représentatives du milieu de vie des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De nommer** les personnes suivantes à titre de représentantes au comité de pilotage de la Politique des aînés, dans le dossier de Municipalité amie des aînés (MADA) :

- Madame Geneviève Braconnier, conseillère municipale;
- Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller municipal;
- Monsieur Jean-Marc Cormier;
- Monsieur Rodrigue Leblanc;
- Madame Suzanne Bourque.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1035-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 682-98 CONCERNANT LE FONDS DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1035-17 modifiant le Règlement 682-98 concernant le fonds de retraite des employés municipaux, sera adopté à une séance ultérieure.

87-04-17

**RÈGLEMENT 1032-17 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 794-05 - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le Règlement 794-05, portant le numéro 1032-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et abrogeant le Règlement 794-05, lequel est identifié sous le numéro 1032-17.

**ADOPTÉE**

88-04-17

**RÈGLEMENT 1033-17 CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 795-05 - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif aux nuisances et abrogeant le Règlement 795-05, portant le numéro 1033-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement relatif aux nuisances et abrogeant le Règlement 795-05, lequel est identifié sous le numéro 1033-17.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1019-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 965-14 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION AU MAIRE - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1019-16 modifiant le Règlement 965-14 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire, sera adopté à une séance ultérieure. M. Bujold fait également la lecture du projet de règlement, et ce, tel que prescrit par la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

### **RÈGLEMENT 1036-17 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 535-90 - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean-Pierre Querry à l'effet que le Règlement 1036-17 abrogeant le Règlement 535-90 établissant les modalités d'une politique d'intervention concernant l'ouverture de nouvelles rues et l'implantation d'infrastructures à des fins domiciliaires, sera adopté à une séance ultérieure.

89-04-17

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - MISE EN VENTE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 200, BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant que** le comité budget, lors de la conception du budget 2017 a évalué la pertinence de procéder à la vente du bâtiment situé au 200 boulevard Perron Ouest;

**Considérant que** ce bâtiment a été construit en 1945 et qu'il a été rénové en 1978 et partiellement en 2010-2011;

**Considérant que** cet immeuble dispose de plusieurs espaces locatifs;

**Considérant que** la gestion d'un immeuble à bureaux n'est pas dans la mission d'une ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'entreprendre** des procédures de mise en vente de l'immeuble situé au 200, boulevard Perron Ouest. Par le fait même, le directeur général et la greffière sont autorisés à signer tous documents pertinents à cette vente.

**ADOPTÉE**

### **SERVICE DES LOISIRS**

90-04-17

### **TRIATHLON DU 9 JUILLET 2017 - AUTORISATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le comité organisateur du triathlon de New Richmond à tenir l'événement dimanche, le 9 juillet 2017, et de circuler dans les rues municipales selon le tracé qui sera établi par le Service des loisirs.

**ADOPTÉE**

91-04-17

### **CYCLOSPORTIVE DÉFI VÉLO ROTARY 2017 - 30 JUILLET 2017**

**Considérant** la demande déposée par le Club Rotary concernant leur activité « Cycloportive Défi Vélo Rotary 2017 » qui se tiendra le 30 juillet 2017;

**Considérant** la noble cause de l'événement et ses retombées;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** l'utilisation par le Club Rotary des différentes infrastructures de la Ville, pour l'activité Cycloportive Défi Vélo Rotary qui se tiendra le 30 juillet 2017 sur le territoire de la municipalité, et ce, concernant :

- L'autorisation de circuler dans les rues avec un départ et une arrivée au Club Ouvrier;

- L'utilisation du parc de la Pointe-Taylor ainsi que du sentier de marche;
- La gratuité de location du Camp à Jos;
- La collaboration comme les années passées des employés du Service des loisirs et des travaux publics.

**ADOPTÉE**

**ACQUISITION D'UNE REMORQUE POLYVALENTE AU SERVICE DES LOISIRS - FONDS DE ROULEMENT**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

92-04-17

**RALLYE BAIE-DES-CHALEURS 2017**

*Compte tenu de son lien avec le Rallye auto Baie-des-Chaleurs, le conseiller René Leblanc se retire des discussions et s'abstient de se prononcer sur le sujet.*

**Considérant que** le Rallye auto Baie-des-Chaleurs accueillera en 2017 une manche du Championnat NACAM des Rallyes (NRC), entraînant ainsi des retombées extraordinaires pour New Richmond et la Baie-des-Chaleurs;

**Considérant que** ce rallye automobile se tiendra les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017;

**Considérant que** le Conseil souhaite bonifier ce rallye par une fête familiale extérieure pour les citoyens ainsi que les visiteurs le 30 juin 2017;

**Considérant que** l'événement fêtera ses 40 ans cette année;

**Considérant qu'**une aide financière d'un ou des partenaires est envisageable afin de défrayer une partie des sommes à investir pour la tenue de la fête familiale du 30 juin 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec l'organisation du Club Rallye Auto de la Baie-des-Chaleurs 2017, qui viendra préciser les modalités de partenariat avec l'organisme, et ce, pour la tenue de leurs activités.

**D'autoriser** la fermeture d'une partie du boulevard Perron Ouest, entre la 5<sup>e</sup> Rue et l'entrée Ouest du Carrefour Baie des Chaleurs, le 30 juin 2017, pour la tenue d'une fête familiale, dans le cadre des activités du Rallye, et ce, de 12 h à 21 h.

**D'autoriser** les dépenses suivantes, pour un total approximatif de quatre mille huit cent cinquante dollars (4 850 \$), taxes en sus, pour la location de matériel divers et d'animation pour la fête familiale du 30 juin 2017 :

Chansonniers	1 000 \$
Location de chapiteaux	1 900 \$
Location de jeux gonflables	650 \$
Vente de nourriture et surveillance de jeux gonflables	300 \$
Animation de rue	200 \$
Maquillage pour enfants	100 \$
Promotion	500 \$
Journée touristique NACAM	200 \$

**ADOPTÉE**

## URBANISME

93-04-17

### RÈGLEMENT 1021-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 - CRÉATION DES ZONES COMMERCIALES CA.4.1 ET CA.5.1 À PARTIR DES ZONES CA.4 ET CA.5 ET MODIFICATIONS DES USAGES AUTORISÉS POUR LES ZONES DU SECTEUR DE LA ROUTE 132 - ADOPTION

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et relatif à la création de zones commerciales et la modification d'usages autorisés pour les zones du secteur de la route 132, portant le numéro 1021-16;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement relatif à la modification du Règlement de zonage 927-13 et la création des zones commerciales Ca.4.1 et Ca.5.1 à partir des zones Ca.4 et Ca.5 et modifications des usages autorisés pour les zones du secteur de la route 132, lequel est identifié sous le numéro 1021-16.

**ADOPTÉE**

94-04-17

### RÈGLEMENT 1028-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LE CONTRÔLE DES HAIES - ADOPTION

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et relatif au contrôle des haies, portant le numéro 1028-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et relatif au contrôle des haies, lequel est identifié sous le numéro 1028-17.

**ADOPTÉE**

95-04-17

### RÈGLEMENT 1029-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LA PÉRIODE AUTORISÉE POUR LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILE - ADOPTION

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et relatif à la période autorisée pour les abris d'hiver pour automobile, portant le numéro 1029-17;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 et relatif à la période autorisée pour les abris d'hiver pour automobile, lequel est identifié sous le numéro 1029-17.

**ADOPTÉE**

**TRAVAUX PUBLICS**

96-04-17

**BALAYAGE DES RUES**

**Considérant** l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de trois (3) fournisseurs pour le balayage des rues;

**Considérant** la réception de deux (2) soumissions :

No.	Nom des soumissionnaires	Option 1 - Avec opérateur		Option 2 - Sans opérateur	
		Taux horaire	Montant total (taxes incluses)	Taux horaire	Montant total (taxes incluses)
1.	Transport Cormier & Fils inc.	140 \$	19 315,80 \$	250 \$	34 492,50 \$
2.	Les Entreprises G. Couture & Fils inc.	124,89 \$	17 231,07 \$	89,89 \$	12 402,12 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par Les Entreprises G. Couture & Fils inc., option 2, au montant de douze mille quatre cent deux dollars et douze cents (12 402,12 \$), taxes incluses, pour le balayage des rues de la Ville pour la saison 2017, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1034-17 RÉGISSANT LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 884-10 - AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Cormier à l'effet que le Règlement 1034-17 régissant le déneigement des chemins municipaux et abrogeant le Règlement 884-10, sera adopté à une séance ultérieure.

**AFFAIRES NOUVELLES**

97-04-17

**DEMANDE D'APPUI - BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE POINTE-À-LA-CROIX**

**Considérant que** l'industrie touristique génère 20 % des emplois dans la région;

**Considérant que** l'industrie touristique représente le deuxième secteur d'importance en matière d'emplois dans la Baie-des-Chaleurs;

**Considérant que** deux cent soixante-dix-sept (277) millions \$ ont été dépensés dans notre belle péninsule par 740 000 touristes en 2012;

**Considérant que** le bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est la porte d'entrée entre la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick;

**Considérant que** plus de 14 000 touristes se sont arrêtés au bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix en 2015;

**Considérant que** le bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix permet d'augmenter la durée de séjour des touristes qui s'y arrêtent;

**Considérant que** le bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix crée, chaque année, six (6) emplois saisonniers;

**Considérant que** le financement du bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix est une bataille chaque année;

**Considérant que** le bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix bénéficiait d'une subvention de trente mille dollars (30 000 \$) par année provenant du budget discrétionnaire du ministre du Tourisme jusqu'en 2014;

**Considérant que** la Chambre de commerce de la Gaspésie via la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs fait des efforts considérables pour maintenir les services offerts au bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix;

**Considérant que** toutes les municipalités et toutes les entreprises des MRC d'Avignon, de Bonaventure et du Rocher-Percé profitent d'importantes retombées économiques liées au tourisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'appuyer** la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs dans ses démarches afin que le bureau d'information touristique de Pointe-à-la-Croix obtienne un statut particulier en plus de reconnaître l'importance de celui-ci pour la région.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Une contribuable demande les raisons de la mise en vente de l'immeuble situé au 200, boulevard Perron Ouest. Elle demande également un suivi au sujet du comité mis sur pied concernant la politique de développement durable et demande si ledit comité prendra en charge la gestion des matières compostables.

Un citoyen demande qui s'est vu octroyé le contrat de balayage de rues l'an dernier.

Des citoyens soulignent l'état de détérioration de l'asphalte dans la Ville, entre autres sur le pont neuf de Saint-Edgar ainsi que sur la rue Terry Fox.

Un contribuable se questionne sur les décisions des fonctionnaires du gouvernement qui ont priorisé certains travaux plutôt que d'autres, et ce, dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la Ville.

Un citoyen demande des précisions sur le projet collectif d'aréna avec la communauté autochtone.

Une citoyenne demande des précisions concernant la réfection du Centre communautaire afin de savoir s'il y aura la possibilité d'instaurer un projet de cuisine communautaire dans les nouvelles installations et si le Centre sera accessible en tout temps.

Un citoyen, membre du Club de VTT, demande la possibilité d'emprunter certaines rues du centre-ville afin de rejoindre le sentier fédéré.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 21 h 07.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière